

**MAIRIE  
DE  
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**  
73220

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, vendredi 27 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 19/06/2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Michel – VILLARD Dominique

Absents : DUPONCHEL Magali a donné pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET  
SAMSON Julien a donné pouvoir à Olivier BERARD

M. VILLARD Dominique a été nommé secrétaire de séance

### **OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BELLEVILLE ET MONSIEUR DERRIER THIMOTEE (2025)**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur DERRIER Thimotée concernant le renouvellement de la location de son cabinet de kinésithérapie situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie (35 route de la Corbière).

Ladite convention a pour objet notamment de définir les conditions générales d'occupation de ces locaux communaux par Monsieur DERRIER Thimotée.

Cette convention sera conclue pour une durée de 1 ans.

La convention prévoit le versement à la commune par Monsieur DERRIER Thimotée d'une redevance d'occupation annuelle des locaux d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros).

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent,
- **DIT** que cette recette sera inscrite au budget.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,  
Le maire,  
Christine BOUCLIER BEAUCHET

